



**Site Natura 2000**  
**« Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond-Péret-Bel-Air »**

**Compte rendu du comité de pilotage**  
**du 22 septembre 2010 à Bonnefond.**

---

***Sous la Présidence de :***

Monsieur AUDOUIN Christian, Président du Comité de pilotage, Président du Parc naturel régional de Millevaches

**Participants :**

Monsieur ALPHONSOUT, Fédération des chasseurs de la Corrèze ;  
Monsieur COUDERT Michel, MODEF 19  
Monsieur ESTRADE Pierre, Maire de Péret-Bel-Air  
Monsieur HENNEQUIN Erwan, CREN Limousin  
Monsieur MONPOIX Jacques, ONF  
Monsieur MORVAN Patrick, DREAL  
Madame NIGEN Ghislaine, Direction départementale des territoires (19)  
Monsieur RICHARD Philippe, ONF  
Monsieur VAN DE WIEL Xavier, Technicien Communauté de communes Ussel-Meymac  
Monsieur VITRAC André, Maire de Bonnefond

**Etaient excusés :**

Monsieur le SOUS-PREFET D'USSEL  
Monsieur HOLLANDE François, Président du Conseil Général de la Corrèze  
Monsieur BRANCA Didier, CRPF  
Monsieur DESCARGUES Jacques, Président du Comité départemental du Tourisme

**Animation de la réunion**

Mademoiselle DALLA-BETTA Fanny, Parc naturel régional de Millevaches en Limousin  
Madame MIGNON-LINET Cathy, Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

---

Cathy introduit la séance et propose à Fanny de faire part de l'ordre du jour.

**Ordre du jour**

- Bilan de l'activité du site
- Perspectives de gestion
- Point sur la proposition de Charte Natura 2000
- Points divers

## 1/ Bilan de gestion

Animation en cours	Nombre	Surface traitée (ha)	%	Montant €
Contrat Natura 2000	6	81,54	11	198 935,58
MAEt	6	146,14	20	125627,15
Charte	0	0	0	0
<b>Total</b>		<b>732</b>		<b>324562,73</b>

2

### ▪ Les Mesures agro-environnementales territorialisées

La somme 324562,73€ est engagée depuis 2007 pour la mise en œuvre des mesures agri-environnementales.

Les différentes MAE t ont été contractualisées sur le site selon les milieux considérés :

- HE 2: Gestion raisonnée des prairies, 15 ha
- LS 1: Assistance mécanique pour maintenir l'ouverture des habitats, 1 ha
- LS 2: Gestion raisonnée des parcours, 9 ha
- TO 2: Entretien des hauts marais, 35 ha
- TO3: Restauration de pacage tourbeux, 16,64 ha

6 agriculteurs ont contractualisés soit 100% des agriculteurs présents sur les parcelles du site Natura 2000 : la participation locale est notable.

A l'horizon 2011 il n'y aura sans doute pas de nouveaux projets de MAE, des renouvellements sont possibles, mais sur le site tous les agriculteurs ont contractualisé des MAE.

### ▪ Les Contrats N 2000

Il est rappelé qu'ils sont réservés aux parcelles non agricoles.

Contrats Natura 2000 2007-2010	Surface	Montant €
Larfeuil	8,46	31483
La Naucodie	10,76	31383
Ferrière	37,49	47272,58
Péret Bel-Air	15,24	45937
Ferrière 2	2,5	13516
La Naucodie 2	7,09	29344
<b>Total</b>	<b>81,54</b>	<b>198 935,58</b>

Chacun des contrats Natura 2000 est présenté par le biais de tableaux bilan, précisant le type d'intervention effectuée ou à réaliser, photos avant-après...  
(Cf. Document bilan joint)

❖ **Larfeuil, contrat porté par l'Office National des Forêt**

Il s'agit d'un contrat actuellement en cours. Des opérations d'ouverture ont été réalisées sur la parcelle : bucheronnage, débardage et girobroyage de la lande à bruyère et d'un fourré de Bourdaine ont été réalisés. Une première saison de pâturage à été effectuée cet été apportant de bons résultats d'entretien. Une convention sera signée entre l'agriculteur et l'Office National des Forêt afin de pérenniser cette gestion.

❖ **La Naucodie, contrat porté par le CRENL**

Le Contrat Natura 2000 a mis en œuvre des interventions mécaniques telles que du bucheronnage et du débardage. Les nombreux rémanents ont été évacués vers une chaudière. La fauche de fougère rend compte après 3 ans d'effectivité de résultats probants. Effectivement, la fougère Aigle repousse plus fine et de façon moins dense. De plus, la pose de clôture fixe permet depuis l'été 2009 de pérenniser les actions précédentes par une mise en pâturage de bovins sur les deux parcelles concernées par le projet. Une convention de pâturage a d'ailleurs permis de conforter cette gestion entre le CRENL et l'agriculteur en présence.

❖ **La Ferrière, contrat porté par le CRENL**

Sur la Ferrière, les zones anciennement modifiées par drainage ont été bucheronnées. Une équipe de débardeur à cheval a évacué les bois de la tourbière vers des places de dépôt à l'extérieur des habitats d'intérêt communautaire. Le Parc clôturé par l'équipe technique du CRENL, a été pâturé dès l'été 2010 par des vaches.

❖ **Péret Bel-Air, contrat porté par le P.N.R**

Voici le premier contrat en MO Parc sur le site Natura 2000, situé sur la commune de Péret-Bel-air (15, 24 ha). Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage a été signée entre le PNRML, la Mairie de Péret Bel-Air et la section du Bourg de Péret Bel-Air. La première opération a démarré cet été avec de la fauche de fougère sur la lande à bruyère.

Actuellement une équipe de bucherons coupe les arbres sur la lande et la tourbière tout en évacuant le bois à cheval vers des places de dépôt. Concernant le broyage des branches, Monsieur ESTRADÉ précise qu'il est probable que les branches de diamètre trop petit ne pourront être broyées.

A la suite de la pose de clôtures fixes, le retour d'un troupeau bovin est prévu pour l'été 2011.

❖ **La Ferrière (2), contrat porté par le CRENL**

Sur une lande du secteur de la ferrière à Davignac sur 2,5 ha, de la fauche de fougères a été réalisée en juillet/août 2010. Cet automne débiteront des actions de bucheronnage et débardage permettant de rouvrir cette parcelle. Une convention liant le propriétaire, l'éleveur et le CRENL a été signée.

#### ❖ La Naucodie (2), contrat porté par l'ONF

Ce contrat serait porté par l'ONF et complété pour plus de cohérence par le Programme Local Agri-Environnemental du Parc naturel régional. Sont prévus des travaux de bûcheronnage, débardage, pose de clôtures, franchissement de ruisseau. Le passage d'un troupeau bovin viendra compléter la gestion actuelle de cette zone.

Fanny évoque la possibilité de pérennisation des actions par des MAE t.

4

Christian AUDOUIN pose la question de l'intégration des parties de parcelles non intégrées qui bénéficient du PLAE au réseau Natura 2000.

Patrick MORVAN, répond que des extensions sont possibles mais au cas par cas. Ce qui surprend ici c'est la bonne dynamique, le fait que le pâturage semble suivre dès la fin des travaux. L'ouverture de milieux sans pâturage ne pourra se poursuivre car cela n'est pas cohérent. Les extensions qui sont validées demeurent, les sites du Limousin en matière d'extension ne sont pas les mieux « placés » au plan national car nous sommes une région en avance dans ce domaine. Les contraintes budgétaires font que les extensions seront limitées à l'avenir.

Fanny DALLA-BETTA souligne la question de l'agriculture et du devenir des six exploitations sur le site qui n'est pas assuré.

Christian AUDOUIN, il serait intéressant de constituer une sorte de répertoire de ces entités de pâturage de façon à ce que celles-ci ne disparaissent pas. La cohérence de l'outil PLAE en complément de Natura 2000 est évidente mais il existe une sorte de fragilité. Dans le cadre du Contrat actuel, le Parc recherche des solutions à la mise en place d'un berger.

Patrick MORVAN, Ces sites ont vocation à durer à l'échelle de l'UE. D'une manière ou d'une autre les MAE T devraient être reconduites. L'agriculture extensive doit être maintenue.

Fanny DALLA-BETTA poursuit et propose de faire un zoom pour comprendre l'articulation des outils dans la gestion du site :

- Larfeuil à Bonnefond
- Le fond tourbeux secteur de la Naucodie
- La tourbière de la Ferrière

Des conseils sont également apportés à des propriétaires privés non résidents.

Pour 2011, les perspectives de gestion reposent sur la possibilité de :

- contrat Natura 2000 porté par l'ONF
- deux contrats PLAE
- deux contrats Natura 2000

## ▪ La Charte Natura 2000

Fanny propose de revisiter la Charte Natura 2000 déjà étudiée en groupe de travail le 25 mai 2010.

Quelques points ont fait l'objet d'échanges sur lesquels il est convenu de revenir. L'ensemble des modifications ont été revu point par point.

### ❖ Milieu 3 : Plantations de résineux

Une remarque portée par le CRPF est restée en suspend. Cette remarque porte sur un % de pente.

L'engagement initial était : *« Lors des opérations de coupe rase, sur des parcelles où un risque d'érosion des sols est élevé (parcelle de pente supérieure ou égale à 15%), l'adhérent s'engage à mettre en place un dispositif adapté à la typologie de la parcelle, afin de limiter ce risque. »*

Le CRPF propose de porter de 15% plutôt à 30 %.

Les réflexions des animateurs Natura 2000 ont conduit à la proposition suivante 15 % pour les parcelles connexes aux zones humides et milieux aquatiques. Mais il est demandé au groupe de se prononcer.

Après discussion, il est convenu de retenir 30 % pour tout type de parcelles.

### ❖ Milieu 2 : Forêts de feuillus : Hêtraie à houx, accrus forestiers

2/ Fanny présente deux propositions du CRENL :

*« Ne pas transformer ou défricher les boisements d'intérêt communautaire qui lui ont été signalés par l'animateur. Les coupes envisagées se feront en maintenant le sous étage, en préservant les arbres présentant un intérêt écologique (financement possible). Les prélèvements n'excéderont pas 30 m<sup>3</sup>/ ha au cours des 5 ans. CSP »*

*« Maintenir les forêts de feuillus non inscrites dans la Directive Habitat mais constituant des habitats d'espèces d'Intérêt Communautaire. Il ne peut pas les transformer en boisements de résineux ou de feuillus exogènes (Chênes rouges, Tulipiers de Virginie, Erables négundo...). CSP »*

André VITRAC réagit favorable, suivi par Christian AUDOUIN.

L'assemblée est favorable à cette proposition qui est retenue

La charte est revisitée par l'assemblée. Toutes les remarques qui ont été faites sont étudiées.

Pour ce qui concerne les boisements feuillus, la formule :

*« S'engage à ne pas pratiquer de coupe rase qui entraînerait la disparition totale de l'habitat »* n'est pas retenue. Il est convenu de retenir la formulation suivante *« Dans le cas d'une exploitation forestière, ne pas pratiquer de coupe rase. »*

L'expression « *Conserver des arbres à cavités existants* » a été ajoutée ou « *les arbres feuillus sénescents susceptibles d'accueillir des chiroptères, les arbres ne doivent pas être contractualisables* ». Cette proposition vient compléter le CN 2000 forestier « conserver les arbres à cavités et les îlots sénescents.

Dans les recommandations :

Sur proposition du CRPF : « *Ne pas transformer ou défricher les boisements identifiés par la structure. En cas d'exploitation (bois de chauffage, conduite de régénération, prélèvement), veiller à préserver les arbres ayant un intérêt et conserver le sous-étage.* », au lieu de « *Diversifier à hauteur de 20% de la surface des travaux de coupe ou 30% si reconstitution (plantation) et ne pas planter d'espèces exotiques, ni d'essences qui à terme entraînerait la modification de l'habitat* » .

6

❖ **Milieu 4 : Formations herbacées sèches : Prairies, landes, friches, fougeraies.**

Mieux préciser les engagements par type de milieux. Il faut préciser que les unités d'azote concernent seulement les prairies et sont évidemment interdites sur les landes à bruyères.

Fanny DALLA-BETTA adressera la charte Natura 2000 avec le compte rendu.

Patrick MORVAN appuyé par Ghislaine NIGEN souhaite que la Charte puisse être validée afin que le document d'objectifs soit totalement opérationnel

Christian AUDOUIN propose après de nombreux échanges participatifs de valider la charte aujourd'hui même. Des possibilités d'ajustement restent possibles à la marge.

La charte est considérée comme validée, les participants auront quinze jours après réception du présent document pour faire part de propositions d'ajustement.

▪ **Perspectives**

- ✓ Signature de Conventions de pâturage
- ✓ Suivi des travaux de Contrats Natura 2000 et de l'entretien par M.A.E
- ✓ Projet de PLAE à proximité du site Natura 2000
- ✓ Rendu de la cartographie des habitats des extensions du site (192 ha)
- ✓ Montage de contrats nouveaux, gestion foncière et animation de la charte
- ✓ Edition d'une feuille de liaison tel un bulletin annuel d'informations

▪ **Evaluation des incidences Natura 2000, décret du mois d'août**

Il serait intéressant d'aborder cette problématique au prochain comité de pilotage surtout en matière d'informations et de connaissance.

▪ **Calendrier en matière de comité de pilotage**

Cathy propose d'en faire un avant un an notamment pour faire part des listes locales d'évaluation d'incidences et de la présentation par le Conservatoire Botanique National du Massif Central de la cartographie des habitats des extensions.

L'échéance pourrait se tenir au printemps 2011. Patrick MORVAN propose une sortie de terrain qui permettrait d'apprécier les travaux entrepris.